

Décision

Générale

colonial

Décision n° 251 rectifiant la décision n° 233 relative au congé de M. Lingenheim.

n° 251

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 février 1949

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro
28 février 1949

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement du 1er janvier 1949 les agents du cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis, ci-après désignés : — en qualité de chef surveillant de 2e classe : M. Cechack (Vladimir), surveillant principal de 1re classe: — en qualité de chef comptable de 2e classe : M. Mahmoud Haïd, comptable principal de classe: — en qualité de comptable principal de 1er classe : M. Gauthier (Fernand), comptable principal de 2e classe; — en qualité de comptable principal de 2e classe : M. Gabourdes (Louis), comptable principal de 3e classe. Sont promus au point de vue solde et ancienneté, pour compter du 1 er janvier 1949 les agents du cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis ci-après dési gnés : — chef surveillant de 2e classe : M. Cechack (Vladimir), surveillant principal de 1re classe: — chef comptable de 1er classe : M. Mah moud Haïd, comptable principal de 1er classe (ancienneté conservée dans son nouveau grade : un an) ; — comptable principal de I re classe : M. Gauthier (Fernand), comptable principal de 2e classe: comptable de 2e classe : M. Gabourde (Louis), comptable principal de 3e classe.